



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour publication immédiate

Des personnes assistées sociales opposées au Projet de loi 57

EFFECTUENT UN « BLOCUS » DES BUREAUX DE JEAN CHAREST À SHERBROOKE

Sherbrooke, le 14 décembre 2004 – Une vingtaine de citoyens et de citoyennes, appuyées par le Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ), bloquent depuis quelques minutes l'accès au bureau de comté du Premier ministre Jean Charest à Sherbrooke.

Par ce geste d'éclat, ces citoyens et citoyennes désirent faire pression sur le Premier ministre Jean Charest afin que ce dernier accepte enfin de rencontrer les porte-parole du FCPASQ et de discuter du très controversé Projet de loi 57 dont l'adoption, si le bâillon est utilisé, est prévu d'ici la fin de la semaine. Plusieurs démarches à cet effet ont été repoussées du revers de la main par le cabinet du Premier ministre, ce que le FCPASQ considère comme un manque de compréhension de leur part, notamment de l'urgence du dossier. Il était donc temps de prendre des moyens un peu plus musclés pour faire entendre la voix des plus démunis.

Selon le porte-parole du FCPASQ, Éric Bondo, « *il est temps que le Premier ministre lui-même intervienne dans ce dossier, car nous avons perdu confiance en son Ministre de la Solidarité sociale, monsieur Claude Béchar, suite à son refus catégorique d'écouter la position majoritaire exprimée par les groupes ayant été entendus lors de la Commission parlementaire.* » M. Bondo poursuit, « *le Projet de loi 57 n'est également pas conforme à la Loi visant à lutter contre la pauvreté et ne respecte pas aussi les engagements électoraux du Parti libéral du Québec à l'effet d'introduire un « barème plancher » à l'aide sociale et de garantir l'indexation des prestations d'aide sociale à toutes et à tous. M. Béchar se tient derrière son mur de préjugés et, en 2004, c'est inacceptable de sa part que de véhiculer des préjugés non-fondés pour convaincre la population du bien fondé de « l'appauvrissement des plus pauvres » »*

Selon une compilation effectuée par le Collectif pour un Québec sans pauvreté des 61 mémoires déposées en Commission parlementaire, la position majoritaire exprimée lors de la Commission était à l'effet que le Projet de loi 57 devait être modifiée afin

- de prévoir une indexation complète de l'ensemble des prestations pour janvier 2005 (43 l'exigeant sur 48 mentions)
- de garantir la couverture des besoins (ou un barème plancher) par la prestation d'aide sociale (41 l'exigeant sur 47 mentions);

ou qu'il devait être complètement retiré (35 l'exigeant sur 45 mentions).

Les citoyens et les citoyennes opposés au Projet de loi 57 promettent d'occuper les liens tant qu'ils n'auront pas obtenu une rencontre avec le Premier ministre.

-30-

Source : Éric Bondo
Tel : 514-577-3279 (cellulaire) ou 819-564-4418